



Compte-rendu

Séance du Conseil municipal du 28 avril 2022

22 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Murielle Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing – Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz – Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Rose Paviet - Laetitia Rigonnet - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin – Amélie Viallet.

5 conseillers étaient excusés avec pouvoir :

Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - André Pellicier (pouvoir à Georges Bouty) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Jacques Duc) - Sandrine Richel (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Sabine Sellini (pouvoir à Rose Paviet).

2 conseillers étaient absents :

Frank Chenal - Marie Latapie.

* * * * *

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Puis Madame le Maire adresse les condoléances de l'assemblée à Michel Genettaz, suite au récent décès de son beau-père, M. André Ruffier.

Amélie Viallet est désignée secrétaire de séance.

1- Administration générale :

Administration générale

1 – Approbation du procès-verbal du dernier Conseil municipal

..Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal du Conseil municipal du 31 mars 2022.

2 – Délégation de service public (DSP) de l'auberge de Granier : choix du délégataire et approbation du contrat de DSP

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le choix de la Sarl LGMS comme délégataire de service public pour l'exploitation de l'auberge de Granier, la convention de délégation de service public, et la politique tarifaire proposée par le délégataire pour l'année 2022. La convention portera sur une durée de 7 ans pour une redevance annuelle de 18 360 € HT.

3 – Convention avec la société Loomis pour l'implantation d'un distributeur automatique de billet à Montalbert

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de conclure une convention de mise à disposition à titre gratuit avec la société Loomis France afin de fixer les conditions d'occupation de l'implantation d'un distributeur automatique de billets à Montalbert.

4 – Subvention exceptionnelle à l'APE de Montgirod Centron à la suite de l'appel à projets des Versants d'Aime

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention de 1 500 euros à l'Association des Parents d'Elèves (APE) de Centron pour financer le projet consistant à créer un parcours d'orientation ayant pour but de faire découvrir le village et son patrimoine.

5 – Subvention exceptionnelle à l'association de danse de Landry

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 000 euros à l'association de danse de Landry, dans le cadre de l'organisation des championnats de France de danse sportive qui se dérouleront en mai prochain.

6 – Approbation du contrat de prêt avec la Banque Postale

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de prêt de la Banque Postale d'1,5 M d'euros sur 20 ans au taux fixe de 1,64 %, dans le cadre du financement de l'opération du Centre Technique Municipal.

7 – Vente de 2 véhicules du Centre Technique Municipal

..Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente en l'état de 2 véhicules selon la procédure du plus offrant.

II – Urbanisme et affaires foncières :

8 – Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée YA n° 521p à Montalbert

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de procéder à la désaffectation du domaine public à usage de front de neige et cheminement de la parcelle cadastrée YA n°521p, en rappelant que ce terrain fera l'objet d'une cession à un constructeur.

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de prononcer le déclassement du domaine public à usage de front de neige et cheminement de la parcelle cadastrée YA n°521p.

9 – Approbation de la promesse de vente à M. Serge Abondance de la parcelle cadastrée YA n° 521p à Montalbert pour la construction d'un commerce et approbation d'un bail de location pour la création de places de stationnement

..Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la vente à M. Serge Abondance des parcelles communales cadastrées section YA n° 520 p et 521 p d'une superficie de 720 m2 environ, au prix de 300 000 € HT, et approuve à l'unanimité la conclusion avec M. Abondance d'un bail de location d'une durée de 15 ans de partie de la parcelle YA n° 564, bail assorti d'un loyer annuel de 1 500 €, et ce, en vue de la création par M. Abondance des places de stationnement nécessaires à son projet.

III – Travaux et affaires forestières :

10 – Adhésion au groupement de commande d'électricité du Syndicat Départemental d'Electricité de la Savoie (SDES)

..Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES.

Il décide de l'adhésion de la Commune d'Aime-La-Plagne au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

Il décide que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de la Commune d'Aime-La-Plagne est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement.

Il donne mandat au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont la Commune d'Aime-La-Plagne sera membre.

Il décide de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 1er octobre 2015 par le Conseil Municipal d'Aime-La-Plagne.

11 – Approbation de 3 conventions d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec A-G-Telecom / Savoie connectée

..Le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la signature des 3 conventions à passer avec AG Télécom / Savoie connectée pour les sites du Carrelet à

Montalbert (Accueil ASP et appartements), 2 route du Carroz à Granier (auberge et gîtes) et 4, rue du Cornet à Granier (appartements et Syndicat d'Initiative).

IV – Informations :

12 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La séance du Conseil municipal est levée.

Le Maire,
Corine Maironi-Gonthier



Pour affichage, le 5 mai 2022

A retirer de l'affichage à compter du 7 juillet 2022